

**SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DE BALLAIGUES
DU 27 AVRIL 2015**

L'appel nominal indique la présence de 28 conseillères et conseillers. Les noms et prénoms des conseillères et conseillers présents figurent sur le livre nominatif des présences tenu par les scrutateurs. Le quorum réglementaire étant atteint, **M. Frédéric Santschi**, Président, ouvre la séance à 20 h 15.

L'ordre du jour modifié (nouveau point 4) est adopté:

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 23 mars 2015
2. Communications de la Municipalité
3. Rapport de la commission chargée d'examiner le préavis municipal relatif à la réfection des services EC-EU, eau potable et travaux VO Energies SA, de la ruelle du Chalet et de la route du Signal
4. Rapport de la commission des finances sur le préavis municipal relatif à la réfection des services EC-EU eau potable et travaux VO Énergies SA de la ruelle du Chalet et de la route du Signal
5. Rapport de la commission de gestion — Ballaigues 2014
6. Rapport de la commission chargée d'examiner le préavis No 25 du 23 mars 2015 relatif aux élections communales générales pour la législature 2016-2021
7. Propositions individuelles et divers

—

1. Adoption du procès-verbal du 23 mars 2015

M. Stéphane Chenaux a été surpris de constater que son prénom était dorénavant «Sylviane». Correction sera faite. Le procès-verbal est, pour le surplus, adopté à l'unanimité.

2. Communications de la Municipalité

M. le Syndic Raphaël Darbellay précise qu'il a peu de choses à dire. Il revient sur le Bancomat installé en décembre 2014 pour détailler les statistiques d'utilisation de cet appareil au 1^{er} trimestre 2015. La BCV a recensé 3'198 opérations de retrait en francs suisses et 576 opérations en euros. Les sommes de ces retraits se montent à Fr. 1.3 million et 291'000 en Euros. Ce total de 3'774 opérations pour un trimestre est encourageant, car il laisse augurer une utilisation annuelle excédant 15'000 opérations. Le contrat passé par la commune avec la BCV prévoit que la commune ne doit participer aux frais que si le total des opérations est inférieur à 20'000 par an. Les habitudes se prenant, il est donc raisonnable de penser que la barre fixée par la BCV pourrait être atteinte.

M. le Municipal Thomas Maillefer indique que dès le 1^{er} juin, l'entreprise Grisoni reprendra les travaux de la Grand-Rue. D'abord hors chaussée (fontaine ronde, pavages, etc.), puis dès le 22 juin, préparation de la chaussée et enfin, dès le 6 juillet et pour une semaine, la pose du dernier tapis. Durant cette semaine (la première des vacances scolaires), la chaussée sera entièrement fermée, avec détournement par la route des Planches.

M. le Municipal José Loeffler rappelle le coup de balai du samedi 2 mai. Il remercie d'avance celles et ceux qui y prendront part ainsi que la SDB pour son organisation.

3. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis relatif à la réfection des services EC-EU eau potable et travaux VO Énergies de la ruelle du Chalet et de la route du Signal

M. Valentin Santschi donne lecture du rapport de la commission. **Monsieur Nathanaël Bourgeois** demande des précisions à la Municipalité sur l'application de la loi sur les marchés publics. **M. le Municipal Thomas Maillefer** lui répond que c'est le bureau d'ingénieurs chargé des travaux qui contrôle que les travaux en question soient effectués en conformité avec les dispositions des législations sur les marchés publics, en tenant compte en particulier des planchers existants.

En conclusion, la commission demande au Conseil Communal:

- d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 985'000. — pour financer les travaux de réfection cités en titre
- d'autoriser la Municipalité à contracter un emprunt de CHF 985'000. — aux meilleures conditions du marché en faisant usage de l'autorisation en matière de plafond d'endettement délivrée pour la durée de la législature 2011 — 2016
- de pouvoir amortir le montant des travaux sur 30 ans
- d'autoriser la Municipalité à signer tous les actes nécessités par les circonstances
- de donner décharge à la commission de son mandat

Les conclusions sont adoptées à l'unanimité, sans avis contraire, ni abstention

4. Rapport de la commission des finances chargée d'étudier le préavis relatif à la réfection des services EC-EU eau potable et travaux VO Énergies de la ruelle du Chalet et de la route du Signal

Monsieur Christian Nyffeneger donne lecture du rapport. Ce dernier contient des considérations générales sur la façon de restructurer la dette de la commune et sur son financement. Il conclut à l'octroi du crédit demandé par la Municipalité.

Aucune discussion n'intervient sur ce rapport. Le Conseil en prend acte.

5. Rapport de la commission de gestion – Ballaigues 2014

M. Éric Guillaume donne lecture du rapport.

M. le Municipal Thomas Maillefer revient sur les travaux du carrefour route cantonale – Vieille route. Au final, et alors qu'on s'attendait à un dépassement de crédit important, ce ne seront que Fr. 4'000.-- environ qui viendront en plus du budget prévu, si l'on prend en compte le poste divers et imprévus de Fr. 10'000 qui avait été planifié.

M. Daniel Bourgeois remercie la Municipalité qui a bien fait son travail.

M. Nathanaël Bourgeois s'étonne des sous-capacités manifestes de la STEP, relevées par la commission dans son rapport, mais qui ne conduisent pas cette dernière à une autre conclusion que celle selon laquelle «il est urgent d'attendre». Il note que certaines études et organismes dénoncent les rejets de substances polluantes dans l'Orbe et l'environnement en général.

Le Municipal Thomas Maillefer lui répond qu'en effet, le sous-dimensionnement existe. Que pour les boues, on a de plus en plus de matières très humides à transporter à Orbe ou Vallorbe pour les sécher et les incinérer. Et que pour ce qui relève des rejets, il y a parfois de légers dépassements, notamment pour l'ammonium et les nitrites, mais que ces rejets sont dans la norme et que nous ne sommes de loin pas les seuls dans le canton, pour ce qui concerne les petites STEP. La station est maintenue dans un excellent état de fonctionnement, mais, ajoute le Municipal, il est clair que dans les 6 prochaines années il aura fallu trouver une solution: soit une reconstruction sur le site, soit un branchement avec une des STEP existantes qui pourrait accueillir ces déchets, soit Orbe ou Vallorbe.

Monsieur le Syndic Raphaël Darbellay indique sur ce point à l'assemblée que si l'on tient compte des investissements importants nécessaires à terme (Poste, Croix d'Or, Cevi, STEP, etc.), on parvient à une somme globale de l'ordre de 15 millions de francs. Un montant dont la commune ne dispose pas et qui conduit forcément l'exécutif à faire des choix dans les projets, ces choix étant politiques et forcément parfois arbitraires.

Monsieur Michel Neri s'interroge sur la question des séparateurs de graisses. **Le Municipal Thomas Maillefer** lui répond que l'EMS est actuellement en train de s'équiper et que d'une façon générale, les locatifs n'en ont pas besoin. Seuls les garages ou les cuisines professionnelles doivent en être équipés.

Le Président Frédéric Santschi remercie la Municipalité et la commission pour leur travail. Le Conseil prend acte de ce rapport.

6. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis No 25 du 23 mars 2015 relatif aux élections communales générales pour la législature 2016-2021.

M. Samuel Maillefer donne lecture du rapport.

Ce dernier propose de maintenir le statu quo, à savoir 35 membres au Conseil, 7 suppléants et 5 membres de la Municipalité pour la législature à venir.

M. Jean-François Faivre rappelle qu'il faut dès maintenant prendre langue avec des candidat(e)s potentiel(l)es et ne pas attendre l'assemblée de commune. Il précise que la recherche doit aussi porter sur les suppléants dont on a besoin au cours d'une législature. Il faut donc en parler autour de soi.

Il est également demandé à la Municipalité ce que ses membres comptent faire, car la recherche de municipaux est encore plus difficile que celle de candidats conseillers communaux. Il serait bien que l'exécutif puisse rendre compte de ses intentions pour la séance du 22 juin 2015.

Monsieur Nathanaël Bourgeois pense que le nombre de suppléants qui reste à 7 n'est pas suffisant. Durant la présente législature, nous avons compté 10-12 démissions, contre 7 suppléants disponibles. Il se déclare ravi de savoir que le Conseil peut encore fonctionner légalement à 28 membres.

M. Pierre-Luc Maillefer va dans le même sens et sans vouloir déposer un amendement, il propose que le nombre de suppléants soit progressivement augmenté durant les prochaines années, vu la mobilité croissante de la population.

La Commission demande au Conseil communal de Ballaigues de:

- Maintenir pour la législature 2016-2021 un Conseil communal formé de 35 membres élus selon le mode majoritaire à deux tours
- Maintenir à 7 le nombre de suppléants du Conseil communal
- Maintenir à 5 le nombre de membres de la Municipalité

Les conclusions sont adoptées à l'unanimité.

7. Divers et propositions individuelles

Madame Sylvia Erbeau informe l'assemblée que l'AscoVaBaNo a finalement accepté à l'unanimité le crédit de 1.03 million destiné à l'aménagement du 2^e étage du Collège des 3 Vallons à Vallorbe. Cet étage comprendra 4 classes et 3 salles d'appui.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président Frédéric Santschi** lève la séance sans contre-appel, à 21 h 19.

Étaient absents et excusés: MM. Raymond Durussel, Christian Baechler, Jean-Luc Leresche, Jimmy Leresche et Madame Rachel Loeffler.

Étaient absents et non excusés: -- —

Ballaigues, le 28 avril 2015

Le Président:

Le sous-secrétaire:

Frédéric Santschi

Alain Schmalz